

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-68

Objet : Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle –
Bruno BONIFACE Tout en hommage

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'attractivité du territoire, la municipalité a à cœur de proposer des animations, concerts et spectacles diversifiés et à destination de tous les publics.

Dans le cadre de l'organisation des animations sur la commune de La Voulte-sur-Rhône, il est proposé un spectacle avec le concours de l'artiste Bruno BONIFACE « tout en hommage », organisé par l'association « la folie du rire ».

Le spectacle aura lieu le samedi 27 septembre 2025 à 20h30 à la salle des fêtes. Le montant de la prestation s'élève à 2 500 € TTC.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association « la folie du rire » pour un montant de 2 500 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 01/07/2025

Le Maire,



Bernard BROTTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).